



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 15 JANVIER 2019

Présents : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE - FEBVAY – LETELLIER -MAGGIO – PLASSART.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 08 janvier 2019.

Remerciements.

Ville de DOMONT Stade MUNICIPAL NNI 951990101

Pris note du courrier, renseignements donnés à la mairie.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART